

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 8 du 1<sup>er</sup> mars 2018**

**PARTIE PERMANENTE**

**Armée de terre**

**Texte 6**

**CIRCULAIRE N° 276306/ARM/RH-AT/RH-FORM/BCF/SFIG/FGSO-E**  
relative à la formation générale de premier niveau du personnel sous-officier du recrutement direct.

*Du 15 janvier 2018*

**CIRCULAIRE N° 276306/ARM/RH-AT/RH-FORM/BCF/SFIG/FGSO-E relative à la formation générale de premier niveau du personnel sous-officier du recrutement direct.**

*Du 15 janvier 2018*

NOR A R M T 1 8 5 0 1 7 6 C

---

*Références :*

Arrêté du 24 juin 1976 (BOC, p. 2603 ; BOEM 210-0.3.1.3, 222.1.2, 230.1.2.1, 611.1.1) modifié.

Instruction n° 1570/DEF/EMAT/ES/B.EMP/OUT/33 du 13 novembre 2009 (BOC N° 47 du 4 décembre 2009, texte 7 ; BOEM 562.6.1).

Instruction n° 23371/ARM/SGA/DRH-MD/SDPEP du 19 juillet 2017 (BOC n° 43 du 19 octobre 2017, texte 1 ; BOEM 200.3, 211.2.2, 212.3.1, 221.42, 222.1.3.5, 230.3.2, 231.1.3, 232.1.3.2, 503.1.5.1, 503.2.1, 511-2.2.3.1.2).

Instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 (BOC n° 47 du 16 novembre 2017, texte 4 ; BOEM 641.1).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trois annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 276306/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E du 11 décembre 2015 (BOC n° 11 du 17 mars 2016, texte 10 ; BOEM 641.1).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 641.1

*Référence de publication :* BOC n° 8 du 1<sup>er</sup> mars 2018, texte 6.

---

## 1. LE CADRE GÉNÉRAL.

Les sous-officiers de recrutement direct sont recrutés au premier grade de sous-officier et effectuent leur formation générale de 1<sup>er</sup> niveau (FG 1) en portant le galon d'engagés volontaires sous-officiers (EVSO), jusqu'à la cérémonie de remise du galon de sergent, à l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) ou à l'école militaire de haute montagne (EMHM).

La FG 1 a pour but de faire acquérir aux EVSO un comportement exemplaire aux plans moral, physique et intellectuel et traduit l'aptitude à commander, à organiser et à animer une cellule d'une dizaine de personnes.

Décrite au point 3.1. de l'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers, la FG 1 est sanctionnée par l'attribution du certificat militaire du 1<sup>er</sup> degré (CM 1).

## 2. LA FORMATION GÉNÉRALE DE PREMIER NIVEAU.

### 2.1. Déroulement.

La durée de la FG 1 des EVSO est fixée à huit mois. Elle intègre une évaluation intermédiaire de la formation des EVSO (EIF) qui vérifie l'aptitude des EVSO, dans le cadre des missions PROTERRE, à assumer des responsabilités de niveau chef d'équipe ou équivalent. Elle comporte un stage initiateur aguerrissement (2 semaines) et un stage en corps de troupe (2 semaines). Au cours de cette formation, les EVSO sont amenés à prendre des services et soumis au régime de permission école.

Un stage élémentaire de conduite (2 semaines), à charge de l'ENSOA, est programmé à l'issue de la formation pour les EVSO non titulaires du permis de conduire civil de catégorie B.

Le programme de formation, décrit dans la présente circulaire, prend en compte les objectifs définis au point 3.1.2.1 de l'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers et respecte les directives : relatives aux différentes composantes, des pilotes de formation, de l'armée de terre, d'armée et ministérielles. Décliné au niveau cours par l'ENSOA, pilote de domaine, il est soumis à chaque évolution, pour approbation, à l'adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre, commandant les écoles et les lycées de la défense relevant de l'armée de terre.

Dès que la 2<sup>e</sup> semaine de chaque promotion est terminée, l'ENSOA adresse à la sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/RH-FORM) un compte-rendu d'incorporation.

Les EVSO des domaines de l'inter-domaine montagne et du domaine de spécialités musique suivent une formation adaptée décrite, respectivement, aux points 3.1.1.4.1. et 3.1.1.4.2. de l'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers.

### 2.2. Composantes de la formation.

La FG 1 porte sur les six composantes suivantes :

COMPOSANTES.	INTITULÉS.	MATIÈRES.
A.	Formation au comportement militaire (FCM).	Se situer, commander, communiquer, instruire, éduquer.
B.	Formation à la mission opérationnelle (FMO).	Formation tactique commune, instruction sur le tir de combat (IST-C), aguerrissement, [nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC)], génie, topographie et observation, systèmes d'information et de communication (SIC)- simulation, secourisme, renseignement, lutte antiaérienne toutes armes (LATA), instruction élémentaire de conduite (IEC).
C.	Entraînement physique militaire et sportif (EPMS).	Activités physiques fondamentales, activités physiques militaires, techniques militaires (TIOR), activités sportives complémentaires.
D.	Formation générale militaire et académique.	Bureautique, anglais, monde contemporain, histoire militaire et tradition.
E.	Formation au management au sein d'une unité élémentaire.	Gestion des ressources humaines, hygiène et prévention, sécurité, maintenance, condition du personnel, administration.
F.	Environnement de la formation.	Ordre serré, cérémonies, déplacements, accueil, départ, formalités administratives.

### **2.3. Principes pédagogiques.**

Les cadres chargés de cette formation doivent fonder leurs actions sur le respect de la dignité humaine et la recherche de l'adhésion, en appliquant les règles fondamentales de rigueur, de disponibilité et d'ouverture d'esprit. Il s'agit, par l'exemplarité, d'inculquer à l'EVSO les principes de comportement militaire indispensables dans son futur emploi de cadre et aussi de responsabiliser l'individu en encourageant l'esprit d'initiative.

Plus que le fait d'apprendre des savoir-faire, l'EVSO doit également acquérir des savoir-être en tant que militaire et citoyen (style de commandement, exemplarité du comportement, convictions fortes, autonomie, etc.).

Cette formation doit s'inscrire dans les quatre axes suivants :

- la formation de l'homme en vue d'acquérir des qualités de jugement et de discernement ainsi qu'un référentiel éthique et une force morale éprouvée ;
- la formation du citoyen pour procurer une juste perception de la place du militaire dans la société civile afin de s'approprier le sens du métier ;
- la formation du soldat pour développer la compétence et l'excellence professionnelle ;
- la formation du chef pour assimiler les principes et les bases de l'exercice du commandement.

La pédagogie est active et participative. L'EVSO, considéré comme un futur cadre, est acteur de sa propre formation par l'imbrication permanente de la composante « formation au comportement militaire » avec les autres composantes.

## **3. CONTRÔLE DE LA FORMATION.**

### **3.1. Généralités.**

Le contrôle est réalisé de manière continue et sous la forme d'épreuves pratiques dans le cadre de l'EIF et du CM 1.

Le commandant d'école (ENSOA et EMHM) constitue une commission d'examen conformément au point 3.1.1.2.1. pour l'EIF et au point 3.1.2.3. pour le CM 1 de l'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers.

Elle prend également les mesures adaptées concernant les absences de certains EVSO lors des épreuves continues et de l'examen final.

La nature des épreuves de l'EIF et du CM 1 ainsi que les coefficients et barèmes sont définis en annexe II. de la présente circulaire.

La gestion des échecs des EVSO à la FG 1 est définie aux points 3.1.1.3. et 3.1.2.6. de l'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers.

### **3.2. Note d'aptitude.**

#### **3.2.1. Modalités d'attribution.**

Les modalités d'évaluation et le barème des notes d'aptitudes des EVSO sont précisés en annexe II. de la présente circulaire. L'évaluation des EVSO, à travers la note d'aptitude, doit commencer dès les premiers jours du premier mois de service et doit se poursuivre jusqu'à la fin du cursus en s'appuyant sur les temps forts de la formation. La note d'aptitude attribuée à l'EIF et au CM 1 est commentée à l'EVSO au cours d'un entretien

individuel.

### **3.2.2. Note d'aptitude éliminatoire (évaluation intermédiaire de la formation et certificat militaire du premier degré).**

L'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers précise, dans ses points 3.1.1.3. et 3.1.2.5. qu'une note d'aptitude, à l'EIF et au CM 1, inférieure ou égale à 7 sur 20 est éliminatoire et qu'elle n'est attribuée qu'après avis du conseil d'école.

Ce conseil est ainsi consulté sur l'aptitude de l'EVSO à poursuivre sa formation dans l'emploi pour lequel il s'est engagé. La composition de ce conseil doit être conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 juin 1976 modifié, relatif aux conseils de régiment de l'armée de terre, aux conseils d'unité de la marine et aux conseils de base de l'armée de l'air.

### **3.3. Notes éliminatoires.**

Sont éliminatoires à l'examen du CM 1 :

- une moyenne générale inférieure à dix sur vingt (< 10/20) ;
- une note d'aptitude inférieure à sept sur vingt (< 7/20) ;
- une moyenne générale aux épreuves du contrôle de la condition physique générale (CCPG) (capacité musculaire générale, endurance cardio respiratoire et aisance aquatique) inférieure à dix sur vingt (< 10/20) ;
- une distance parcourue inférieure à 100 m à l'épreuve d'aisance aquatique ;
- la non réalisation d'un parcours d'obstacles complet ;
- la réalisation du parcours d'obstacles en plus de 7 minutes ;
- une moyenne inférieure à cinq sur vingt (< 5/20) à l'ensemble des épreuves de la formation tactique.

### **3.4. Sanction de la formation, gestion des échecs.**

La sanction de la FG 1 et la gestion des échecs sont prévues au point 3.1.2. de l'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers.

### **3.5. Diffusion des résultats.**

Outre les dispositions dans l'instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers, l'ENSOA et l'EMHM adressent les résultats du CM 1 à la DRHAT/RH-FORM et à la DRHAT/SDG ainsi qu'un compte-rendu de situation et d'évaluation en fin de formation, qui comprend impérativement les effectifs en début et fin de formation ainsi que les motifs de départs.

## **4. TEXTE ABROGÉ.**

La circulaire n° 276306/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E du 11 décembre 2015 relative à la formation générale de premier niveau du personnel sous-officier du recrutement direct est abrogée.

## **5. PUBLICATION.**

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de division,  
adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre, commandant les écoles et les lycées de la  
défense relevant de l'armée de terre,*

Pierre LIOT de NORTBÉCOURT.

**ANNEXE I.  
OBJECTIFS DE LA FORMATION GÉNÉRALE DU 1ER NIVEAU.**

**1. COMPOSANTE A.**

OBJECTIFS.	PROGRAMME.
<b>FORMATION AU COMPORTEMENT MILITAIRE.</b>	
<b>1) SE SITUER.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit posséder une connaissance précise du milieu et du personnel des armées ainsi que la réglementation en vigueur.	L'organisation de la défense et du corps de roupe. La réglementation. Cérémonial et traditions.
<b>2) COMMANDER.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit avoir pris conscience de son état de sous-officier et des finalités de l'institution militaire dont il connaît à son niveau l'organisation, les moyens et le personnel.	L'exercice du commandement avec mise en situation. L'exercice du commandement. La gestion du stress.
<b>3) COMMUNIQUER.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 ouvert sur la société doit avoir acquis :  - un comportement de cadre s'appuyant sur le rôle de chef, d'éducateur et d'instructeur ;  - les qualités propres au formateur exemplaire qu'il doit être ;  - une pratique adaptée à son niveau des méthodes et techniques de communication.	Les techniques d'expression écrites et orales :  - le compte-rendu ;  - le chef de groupe s'exprime pour convaincre ;  - le chef de groupe réagit à un évènement.
<b>4) INSTRUIRE.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit avoir acquis, dans le cadre du commandement participatif par objectifs, l'aptitude à instruire les militaires du rang (MDR) de son groupe.	La préparation et la conduite de l'instruction.  Les outils et les méthodes d'instruction des subordonnés.  Instruire les subordonnés.  Conduite d'une séance d'ordre serré (OS) et d'instruction.
<b>5) ÉDUIQUER.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit avoir acquis la capacité d'établir avec le personnel des relations humaines adaptées, en s'appuyant sur la connaissance des personnalités et des situations individuelles.  Ouvert sur le monde, il doit connaître les règles essentielles du droit des conflits armés et le code du soldat.	Les valeurs civiques et militaires.  Le comportement militaire.

## 2. COMPOSANTE B.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.
<b>FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.</b>	
<b>FORMATION TACTIQUE COMMUNE.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable d'exercer le commandement d'un élément d'une dizaine de soldats dotés d'un armement individuel menant une action éventuellement autonome, dans le cadre des missions communes de l'armée de terre (MICAT) en déplacement, ou en stationnement.</p> <p>Il doit être capable de vivre, combattre et exercer son commandement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en terrain ouvert ;</li> <li>- en zone urbaine ;</li> <li>- dans le cadre d'une unité organique ;</li> <li>- en opération comme sur le théâtre national ;</li> <li>- de jour comme de nuit.</li> </ul>	<p>Combat et vie en campagne, de jour comme de nuit.</p> <p>Les actes réflexes et élémentaires du combattant.</p> <p>Les actes élémentaires et missions du trinôme.</p> <p>Les MICAT du niveau chef de groupe.</p> <p>La méthode de raisonnement tactique (MRT) et les cadres d'ordre.</p> <p>Les actes élémentaires du combattant et actes élémentaires au sein du trinôme en zone urbaine.</p> <p>Le groupe se déplace en zone urbaine.</p>
<b>AGUERRISSEMENT.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit développer ses capacités à durer et à commander dans des situations difficiles et déstabilisantes et acquérir les compétences techniques lui permettant de mener l'aguerrissement au combat de son personnel.</p>	<p>Exercice de restitution avec fatigue et stage initiateur aguerrissement de 2 semaines au centre national d'entraînement commando (CNEC).</p>
<b>TOPOGRAPHIE ET OBSERVATION.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de s'orienter, de se déplacer de jour et de nuit ;</li> <li>- de localiser un objectif à l'aide d'instrument topographiques simples et de documents cartographiques dans le cadre des missions communes de l'armée de terre, en terrain ouvert comme en zone urbanisée.</li> </ul>	<p>Déplacement de jour et de nuit, avec carte ou croquis d'itinéraire.</p> <p>Boussole et azimut. Rapporteur et gisement.</p> <p>La paire de jumelles et la formule du millième.</p> <p>Le tour d'horizon.</p> <p>La topographie en zone urbanisée.</p>
<b>GÉNIE.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable de mettre en œuvre une charge élémentaire d'explosifs selon les mesures de sécurité réglementaires et de mettre en œuvre les pots éclairants.</p> <p>Il doit être sensibilisé aux dangers des mines antipersonnel et antichar, aux engins explosifs improvisés et aux munitions et sous-munitions pouvant polluer le terrain.</p> <p>Il doit être capable de réagir efficacement et préserver sa vie et celle de son personnel face à une zone minée ou polluée.</p>	<p>Connaissance générale des mines, sous-munitions et explosifs.</p> <p>Prescriptions relatives à la sécurité pour la mise en œuvre d'une chaîne pyrotechnique simple.</p> <p>Conduite à tenir face à une zone minée ou suspecte et procédures à appliquer pour se déplacer et porter secours à un blessé dans une zone minée ou polluée.</p> <p>Conduite à tenir face aux engins explosifs improvisés en opérations intérieures (OPINT) ou en opérations extérieures (OPEX).</p>
<b>LES DANGERS NUCLÉAIRES, RADIOLOGIQUES, BIOLOGIQUES ET CHIMIQUES.</b>	



<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître les menaces et les risques NRBC ;</li> <li>- être initié aux procédures de détection, d'alerte et de contrôle chimique et radiologique ;</li> <li>- être apte à faire prendre les mesures de protection individuelle instantanée en cas d'attaque chimique ;</li> <li>- être capable de conduire une mission en niveau de protection maximum et d'effectuer la décontamination d'urgence du personnel et d'un véhicule léger.</li> </ul>	<p>Généralités sur le NRBC (OPEX-TN).</p> <p>Détection, moyens de protection, diffusion de l'alerte.</p> <p>Décontamination.</p> <p>Réaction à une attaque chimique dans le cadre d'un exercice tactique.</p>
<p><b>SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIC) ET SIMULATION.</b></p>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir appliquer la procédure radio ;</li> <li>- mettre en œuvre un poste de 4e génération ;</li> <li>- être sensibilisé sur la nécessité d'adopter un comportement permettant de réduire les risques des cyberattaques ;</li> <li>- être sensibilisé à la simulation dans l'armée de terre.</li> </ul>	<p>Définition et caractéristique d'un réseau des systèmes d'information et de télécommunications.</p> <p>La procédure radiotélégraphique.</p> <p>Le poste radio de 4e génération (PR 4G).</p> <p>Sensibilisation à la simulation et présentation des ECI NEB-SIMU (pendant le stage en corps de troupe).</p>
<p><b>SECOURISME.</b></p>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- détenir le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ;</li> <li>- être capable de sauvegarder l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée de secours en OPINT ou en OPEX en exercice ou en opération.</li> </ul>	<p>Le programme de formation relatif à la prévention et aux secours civiques de niveau 1 (PSC 1).</p> <p>Notions de secourisme au combat.</p> <p>Réalisation d'exercices concrets.</p>
<p><b>RENSEIGNEMENT.</b></p>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de participer au recueil du renseignement en fonction des directives particulières ;</li> <li>- d'identifier les principaux matériels terrestres et aériens de l'armée française.</li> </ul>	<p>La sensibilisation à l'importance du renseignement et le compte-rendu.</p> <p>Les principes d'identification appliqués au matériel français.</p> <p>Connaissance des matériels majeurs français terrestres et aériens.</p>
<p><b>LUTTE ANTIAÉRIENNE TOUTES ARMES.</b></p>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable de participer à la lutte antiaérienne toutes armes (LATA).</p>	<p>Généralités sur la lutte anti aérienne toutes armes (menaces, protection, alerte, réaction).</p>
<p><b>INSTRUCTION SUR LE TIR DE COMBAT (IST-C).</b></p>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître l'armement commun ;</li> <li>- avoir pris conscience de l'importance du tir et des mesures de sécurité applicables lors d'une séance de tir ;</li> <li>- être capable d'obtenir la mention bien en tir au CM 1 ;</li> </ul>	<p>Armes étudiées : fusils d'assaut (FAMAS, HK 416), armes de poing (PAMAS).</p> <p>Programme de tir FAMAS prévu au TTA 203 et HK 416 dans la notice d'appropriation du fusil d'assaut HK 416 F du 31 août 2017.</p> <p>Réalisation du module C fusil d'assaut.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- être capable de résoudre les incidents de tir, d'assurer l'entretien de son armement et de remplir les fonctions de sous-officier de tir ;</li> <li>- être détenteur des certificats d'aptitude au tir du 2e degré (CATi 2) fusil d'assaut, arme de poing et grenades à main ;</li> <li>- détenir la qualification initiateur IST-C fusil d'assaut et arme de poing.</li> </ul>	<p>Les règles de sécurité et le rôle du sous-officier [tir armement munitions (TAM) politique interarmées (PIA 207)].</p> <p>Former les engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT) au tir en appliquant la pédagogie relative à l'instruction sur l'IST-C.</p>
--	--

### 3. COMPOSANTE C.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.
<b>ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIF.</b>	
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- acquérir et développer les capacités physiques organiques (endurance, résistance, coordination, force, etc.) ;</li> <li>- acquérir une bonne condition physique, développer son goût de l'effort ;</li> <li>- appréhender ses limites et prendre en charge de façon autonome sa mise et son maintien en condition physique ;</li> <li>- s'endurcir afin de pouvoir commander dans un environnement physique et moral difficile ;</li> <li>- acquérir les connaissances réglementaires autorisant la pratique physique sécurisée ;</li> <li>- être apte à participer à la mise en condition physique de ses hommes ;</li> <li>- être capable de démontrer une technique simple correspondant à son niveau de qualification ;</li> <li>- commencer à appréhender le TIOR ;</li> <li>- être capable de conduire une séquence d'échauffement et le retour au calme de son groupe ainsi que d'enseigner les techniques de franchissement des obstacles du parcours d'obstacles.</li> </ul>	<p>Tests d'entrée.</p> <p>Activités physiques fondamentales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- endurance cardio-respiratoire ;</li> <li>- capacité musculaire générale (CMG) ;</li> <li>- aisance aquatique.</li> </ul> <p>Activités physiques militaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parcours d'obstacles ;</li> <li>- piste d'audace ;</li> <li>- marche-course.</li> </ul> <p>Techniques militaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- module initial TIOR 17H.</li> </ul> <p>Théorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réglementation et pédagogie en EPMS.</li> </ul>

#### 4. COMPOSANTE D.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.
<b>FORMATION GÉNÉRALE MILITAIRE ET ACADÉMIQUE.</b>	
<b>BUREAUTIQUE.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable d'utiliser à minima les outils bureautiques de base (Word, Excel, PowerPoint).	Maîtrise de la bureautique en traitement de texte, présentation de séance pédagogique.
<b>ANGLAIS.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit posséder les rudiments de la communication en anglais dans le milieu opérationnel international.	Apprentissage linguistique et anglais opérationnel module 1. Présentation à l'examen du test of english for international communication (TOEIC).
<b>MONDE CONTEMPORAIN.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit connaître les cadres d'engagement de l'armée française et ses principales zones d'engagement.	Les grandes instances internationales [organisation des Nations unies (ONU), organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), union européenne (UE)]. Les principaux théâtres d'opération.
<b>HISTOIRE MILITAIRE ET TRADITIONS.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit connaître l'histoire du corps des sous-officiers, les traditions de son école et pouvoir situer l'histoire de son parrain dans son contexte historique.	Visite commentée du musée des sous-officiers. Présentation et évocation de la vie du parrain de promotion. Lecture d'un ouvrage d'histoire militaire.

#### 5. COMPOSANTE E.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.
<b>FORMATION AU MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.</b>	
<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :  - détenir les connaissances de base sur le parcours professionnel des militaires du rang ;  - connaître le cursus du sous-officier ;  - disposer de notions sur la notation, la solde et les droits individuels.	La gestion des ressources humaines des MDR (statuts, le recrutement, notation et avancement, formation, reconversion).  La gestion des ressources humaines des sous-officiers (statuts, recrutements, déroulement de carrière, gestion et domaines de spécialités, notation et avancement).  Les fondamentaux sur la solde et les droits individuels (la chaîne RH-solde, Les données impactant la solde via le système d'information ressources humaines (SIRH), les primes et indemnités, l'incidence des situations familiales, les procédures de secours).
<b>CONDITION DU PERSONNEL.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :  - connaître l'action sociale dans les armées et être informé sur les prestations ;	La condition du personnel (l'action sociale et les aides aux familles, le rôle des présidents de catégories, les instances de concertation).  La protection médico-sociale des militaires (généralités sur le dispositif de protection médico-sociale et sur les différentes

- être informé sur la protection médico-sociale des militaires en activité et être capable de choisir parmi les différentes prestations.	prestations).
<b>MAINTENANCE.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être convaincu que l'entretien est un acte qui engage la capacité opérationnelle et détenir les connaissances pratiques indispensables à la gestion des matériels du corps de troupe.	Le maintien en condition opérationnel (MCO) et la gestion des matériels au sein du corps de troupe.
<b>HYGIÈNE PRÉVENTION, SÉCURITÉ.</b>	
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :	La sensibilisation à la sécurité [direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)].
- connaître les règles de protection du secret et de sécurité. En comprendre le bien-fondé et savoir les faire appliquer ;	La prévention au sein du corps de troupe.
- connaître et comprendre l'importance de l'hygiène et de la sécurité du travail au sein des corps de troupe ;	L'instruction incendie.
- connaître les 10 commandements de l'hygiène cybernétique et pouvoir les appliquer.	Les 10 commandements de l'hygiène cybernétique. Santé (vaccins, visite dentaire, don du sang, information sur les risques sanitaires, les blessures en OPEX.).

## 6. COMPOSANTE F.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.
<b>ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.</b>	
Accueil.	Circuit d'incorporation, amphithéâtres, évaluations, informations protection médico-sociale (PMS), information prévoyance et SNCF.
Cérémonies et parcours tradition.	Couleurs, remise de l'arme, remise de képi, présentation au drapeau, baptême de promotion, remise des galons, commémorations nationales.
Ordre serré.	Ordre serré de pied ferme et école de cohésion.
Déplacements.	Camp, CNEC, sorties terrain.
Formalités de fin de formation.	Choix des filières et corps de troupe, bilan de stage, formalités administratives.

**ANNEXE II.**  
**NATURE ET COEFFICIENT DES ÉPREUVES DE L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DE LA FORMATION ET DU CERTIFICAT MILITAIRE DU 1ER DEGRÉ.**

COMPOSANTES.	ÉPREUVES.	COEFFICIENTS DE L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DE LA FORMATION DES ENGAGÉS VOLONTAIRES SOUS-OFFICIERS.	COEFFICIENTS DU CERTIFICAT MILITAIRE DU 1ER DEGRÉ.	
A.	Moniteur OS.	1.		Composante A. 15.
	Se situer.		2.	
	Techniques d'expression orales.		2.	
	Techniques d'expression écrite.	1.	2.	
	Pédagogie militaire.		4.	
	Éduquer.		5.	
B.	Formation tactique trinôme.	1.		Composante B. 47.
	Formation tactique (éliminatoire si note < 5/20).		13.	
	Aguerrissement CNEC.		8.	
	Topographie.	1.	5.	
	Génie.		2.	
	NRBC.	1.	2.	
	Transmissions.	1.	2.	
	Armement, instruction et tir.	1.	3.	
	Tirs.	1.	9.	
	Pédagogie initiateur IST-C.		2.	
	Identification/LATTA.		1.	
C.	Conduite d'une séance d'EPMS.		4.	Composante C. 22.
	Capacité musculaire générale (1).	1.	4.	
	Endurance cardio-respiratoire (1).	1.	4.	
	Aisance aquatique (1) (éliminatoire si distance < 100 m).		4.	
	Parcours d'obstacles (éliminatoire si non réalisé en totalité).		4.	
	Test endurcissement.		2.	
D.	Anglais.		5.	Composante D. 9.
	Bureautique.		2.	
	Relations internationales.		2.	
E.	Défense-sécurité.		1.	Composante E. 2.
	Gestion des ressources humaines et soutien du matériel.		1.	
	Note d'aptitude (éliminatoire si note ≤ à 7/20).	1.	10.	10.
	EIF			20
	Total EIF.	11.	Total CM 1.	125.

(1) Protocoles et barèmes définis dans l'instruction relative au contrôle de la condition physique du militaire (CCPM) (instruction n° 1570/DEF/EMAT/ES/B.EMP/OUT/33 du 13 novembre 2009).

**ANNEXE III.  
BARÈME DE L'ÉPREUVE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS D'OBSTACLES.**

RÉFÉRENCE.	NOTE.	MASCULIN.	FÉMININ.
		Parcours complet en minutes et secondes.	Parcours sans les obstacles 5, 10, 16 et 17 en minutes et secondes.
Directive de la composante C - EPMS n° 509823/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/NP du 19 mai 2017 (1), annexe IV.	20.	03:20,0	03:50,0
	19.	03:25,0	03:55,0
	18.	03:30,0	04:00,0
	17.	03:35,0	04:05,0
	16.	03:40,0	04:10,0
	15.	03:45,0	04:15,0
	14.	03:50,0	04:20,0
	13.	03:55,0	04:25,0
	12.	04:00,0	04:30,0
	11.	04:05,0	04:35,0
	10.	04:10,0	04:40,0
	9.	04:15,0	04:45,0
	8.	04:20,0	04:50,0
	7.	04:25,0	04:55,0
	6.	04:30,0	05:00,0
	5.	04:35,0	05:05,0
	4.	04:40,0	05:10,0
	3.	04:45,0	05:15,0
2.	04:50,0	05:20,0	
1.	04:55,0	05:25,0	

(1) n.i. BO.